

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	Intitulé du projet						
Commune de Léry, rue du 11 novembre 19							
Aménagement de deux zones de stationne	ment de 24 et 27 places						
Na William Was November		- 24hours and Espain					
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	perillonnaire(s)					
2.1 Personne physique Nom	Prénom						
	Henom						
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	Commune de Léry						
Nom, prénom et qualité de la personne	Jean-Yves Calais						
habilitée à représenter la personne morale	Jean-rves Calais						
RCS / SIRET   2   1   2   7   0   3   6	5 6 0 0 0 1 8 Forme jundique						
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire i	n°ī					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et					
	limensionnement conespondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au						
41. Aires de stationnement ouvertes au	Le projet prévoir la création de 2 zones de statio	nnement ouvertes au public de 27 et					
	24 places soit un total de 51 places. Le nombre						
collectifs de caravanes ou de résidences création est d'environ 27. Elles son remplacées par les 2 nouvelles zones.							
a) Aires de stationnement ouvertes au							
public de 50 unités et plus.							
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évents							
	L'opération projetée consiste en la création de						
	PMR et 2 places pour recharge de véhicules élec						
Des places de stationnement existent actuellement en bordure de la parcelle D n°1056. Elles seront supprimées dans le cadre de l'aménagement des rues. Les places créées sur la parcelle D n°1056 viendront donc en remplacement et complément.							
Turnering ements des ruess and places areaes							

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Accroître l'offre de stationnement existante de 27 places à 51 places dont 4 aménagées pour les Personnes à Mobilité Réduite
(PMR) et 2 réservées pour la recharge des véhicules électriques. Ces stationnements sont utiles pour l'accès aux différents
commerces (boulangerie, banque), services (mairie, écoles, cabinet médical), y compris pour les PMR conformément à la loi de
2005.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Terrassement en surface, mise en place de grave 0/31.5, bordurage, imprégnation gravillonée, mise en place d'enrobé noir 0/10,
marquage et signalisation verticale, mise en place d'une borne de rechargement pour véhicules électriques.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les deux aires de stationnement sont ouvertes au public de manière non réglementée et gratuite 24h sur 24h, toute l'année.
L'exploitation se résumera en leur nettoyage, et l'entretien (marquage, comblement de trous).
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Permis d'aménager en cours d'instruction.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'op	pération - préciser les unités de mesure utilisées						
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)						
L'ensemble de l'opération soumise au	PA se fait sur une superficie de 605	)58m².						
Les aires de stationnement se font sur	Les aires de stationnement se font sur une superficie de 672 m².							
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	es¹ Long. 1_ ° 1 2 ' 2 3 " 584 Lat. 4 9 ° 1 7 ' 0 9 " 087						
Rue du 11 novembre 1918, rue du 8 mai 1945. 27690 LERY	Pour les catégories 5° a), 6° cet c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) l'annexe à l'article R. 122-2 a code de l'environnement:  Point de départ:  Point d'arrivée:  Communes traversées	b), b) de						
	oignez à votre demande les c	annexes n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 SI oui, cette installation o environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	sion d'une instaliation ou d'un ou u cet ouvrage a-t-il fait l'obje Sans Objet nt les projet et	uvrage existant? Oui X Non						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn,mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn,mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type ( ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>⊠</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		EX)	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		Z	
D'un site classé ?	×		2 Monuments historiques : Église e <b>t Croix près de l'église</b>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Out Non **Incidences potentielles** Appréciez sommairement l'impact potentie! Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel X milieu ? impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		EE	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	翔		Zone de stationnement de v <b>éhicules</b>
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Zone de stationnement de v <b>éhi</b> cules, bruits des véhicules en circulation à la vitesse du pas.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>X</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les zones de stationnement <b>sont pourvues d'éclairage public.</b>
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi i ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifié Non Si oui, décriv		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

2 places de stationnement seront réservées aux véhicules électriques, hybrides rechargeables... avec une borne électrique mise en place par le SIEGE27.

#### 7. Auto-évaluation (facultalif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

L'evaluation environnementale ne semble pas nécessaire. Le projet ne fait qu'accroître l'offre de stationnement existante de 27 places à 51 places dont 4 aménagées pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et 2 réservées aux véhicules électriques. Ces stationnements sont utiles pour l'accès aux différents commerces (boulangerie, banque...), services (mairie, écoles, cabinet médical...), compris pour les PMR conformément à la loi de 2005.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

r	_	1 Anniekes obligationes								
	Objet									
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire non publié;										
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X							
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;									
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×							
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LERY le, 13 Juin 2017

Signature

Insérez votre signature en dilquant sur lè sadre ci-dessus

		e 149 14